



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 27 avril 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kévin, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
CROC Bertrand représenté par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par L BARBOTTIN
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par V DEBIAIS

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, CHAPUT Sabrina, BEUNEL Philippe, PIAULET Christine.

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 89

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS - NOUVELLE ATTRIBUTION

Lors du vote du budget primitif 2021 de la Commune, une somme de 160 000 € a été inscrite pour les subventions aux associations.

Au vu de la **demande déposée par l'association La Barque**, il est proposé d'accorder une subvention à cette association pour un montant de **7 000 €** conformément au tableau présenté.

Avec ce nouveau versement, le montant pour les subventions restant au budget s'élève à **78 227 €**.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 160 000 euros a été inscrite au budget primitif 2021 de la Commune, Article 6574,

VU le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'attribuer une subvention de 7 000€ à l'association la Barque ,
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

